



ARRETE N° 2024_0524

ARRETE DE VOIRIE 11 rue de la Baraudière

Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU la demande en date du 31/07/2024 de l'entreprise TPH FRANCE représentée par ZELOUFI Hammad domiciliée au 15 rue du Docteur Roux, 94600 CHOISY LE ROI, pour la réparation de conduite cassée du réseau télécom, 11 rue de la Baraudière 45700 VILLEMANDEUR,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 26/08/2024, et jusqu'au 09/09/2024, le stationnement sera interdit 11 rue de la Baraudière.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise TPH FRANCE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise TPH FRANCE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise TPH FRANCE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 01/08/2024

Date d'affichage : 01/08/2024

Le Maire,
Denise SERRANO





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : TPH FRANCE Représenté par : ZELOUFI Hammad
Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : Rue du Docteur Roux
Code postal 94600 Localité : Choisy le Roi Pays : France
Téléphone 06 23 38 38 73 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact@tphfrance.net

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Eiffage Energie Système Prénom :
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : Rue René Caudron
CS 10780 Voisin Le Bretonneux
Code postal 78361 Localité : St Quentin en Yvelines Pays : France
Téléphone 06 25 28 87 71 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : miguel.lopesdosreis@eiffage.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 11 Extension : Nom de la voie : Rue de la Baraudière
Code postal 45700 Localité : Villemondeur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réparation conduite cassée de réseau telecom
Date prévue de début des travaux : 26 08 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 015

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 015 Date de début de réglementation 26 08 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Nom : Prénom :

Dénomination : TPH France Représenté par : ZELOUFI Hammad

Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : Rue du Docteur Roux

Code postal 91600 Localité : Cherisy le Roi Pays : France

Téléphone 06 23 38 38 73 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : contact@tphfrance.net

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 31 07 2024

Nom : ZELOUFI Prénom : Hammad qualité : Gérant